

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 24/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Conseil municipal.

Présidence : Catherine KRIER

Etaient présents :

KRIER Catherine, ALBALADEJO Nicolas, ARNAIZ DE LAFUENTE Miguel, ASSIAKH Lucie, DENAIX Christine, DOUTÉ Fabien, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, HURET Emmanuelle, IUNG Romaric, KACZMAREK Laëtitia, KUJAWA Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, LAPOINTE Annie, LEFEUVRE Patrice, LEFEVRE Mélanie, LHUILLIER Aurélien, LHUILLIER Laurence, MARIN Marie-Pascale, MARTIN Frédéric, MASSON Camille, MOINE Philippe, NORMANT Vincent, PARET Evelyne, RAMISCH Isabelle, SEFIANI Siham, THIVET Laura, VERON Armelle,

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christine DENAIX

Membres présents.....	29
Absents représentés.....	0
Absents.....	0
Votants.....	29

Délibération DELIB 16 2026

**Représentants au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes –
Rapporteur : Catherine KRIER**

L'article 7 des statuts du Comité des Fêtes prévoit que son Conseil d'Administration est composé entre autres de Madame le Maire, membre d'honneur, de l'élu chargé de l'animation, membre de droit, et de **cinq membres** du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de ses cinq représentants.

